

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU MAIRE****VILLE  
de  
MORESTEL**

<b>N° 45/2022</b>	<b>Objet : Marché à procédure adapté Signalisation de l'aménagement de sécurité de la route de Thuile,</b>
-------------------	--

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article 142 de la loi ASAP,
- Vu la délibération n°16/2020 du 27 mai 2020, du Conseil Municipal de Morestel, donnant délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions du conseil municipal, et plus particulièrement l'alinéa 3 de l'article 1<sup>er</sup> de ladite délibération,
- Vu la consultation réalisée,
- Considérant la nécessité de réaliser la signalisation dans le cadre de l'aménagement de sécurité de la route de Thuile,

**DECIDE :****Article 1**

- DE PASSER avec l'entreprise PROXIMARK , 25 rue Tremblay 38130 ECHIROLLES un marché à procédure adaptée pour signalisation dans le cadre de l'aménagement de sécurité de la route de Thuile,
- ✓ Le montant du marché, est fixé au prix de 15 253 € HT.
- ✓ Le règlement se fera sur présentation d'une facture après achèvement des travaux et sur la base des métrés des prestations réalisées
- ✓ Un ordre d'exécution sera adressé ultérieurement à la réalisation du revêtement de la chaussée par le Conseil Départemental.

**Article 2**

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat de l'arrondissement de La Tour du Pin.

Fait à MORESTEL, le 19 septembre 2022

Le Maire,

Frédéric VIAL

